**B**revet d’**I**nitiation **A**éronautique

**Présentation**

Il s’agit d’un examen national mis en place par le ministère de l’éducation nationale et le ministère de l’écologie, du développement durable et de l’énergie.

Il s’adresse aux jeunes et moins jeunes. En général, la formation est dispensée au sein d’un établissement scolaire, lycée ou collège. Attention, il s’agit d’une formation optionnelle que l’on ne trouve pas dans tous les établissements.

Cet examen valide un niveau de connaissance théorique sur le domaine de l’aéronautique. Il se présente sous la forme d’un QCM de 100 questions portant sur les 5 chapitres suivants :

* Météorologie et aérologie (20 questions)
* Etudes des aéronefs et engins spatiaux (20 questions)
* Navigation, réglementation et sécurité des vols (20 questions)
* Aérodynamique aérostatique et principe du vol (20 questions)
* Histoire et culture de l’aéronautique et du spatial (20 questions)

Il faut obtenir 50 bonnes réponses pour obtenir son B.I.A

La préparation au Brevet d’Initiation Aéronautique (BIA) par son approche pluridisciplinaire

permet :

- de donner plus de sens à la formation scolaire ;

- d’aborder les différentes facettes du domaine aéronautique et spatial ;

- de découvrir les filières menant aux carrières de ce secteur dans lequel il existe des

débouchés variés.

Ainsi, un élève suivant une préparation au BIA trouvera souvent des facteurs de motivation et des éléments pour élaborer un projet personnel d'orientation.

**Les intérêts des clubs d’aéromodélisme pour le BIA :**

* Un(e) élève licencié en club et qui obtient son BIA rapporte 50 points au bilan annuel du club.
* L’aéromodélisme peut faire l’objet d’une présentation durant la formation principale, il faut pour cela trouver un établissement qui propose cette formation et engager les contacts avec la direction de cet établissement. SI un partenariat peut être trouvé, une convention entre l’établissement et le club peut être mise en place (bonus de 500 points sur le bilan du club, possibilité d’attirer les jeunes vers notre loisir via une ou plusieurs séances de découvertes)
* Un club peut se lancer dans la formation de ces jeunes (et moins jeunes), un minimum de 40 à 60 heures de formation est requis pour aborder tous les chapitres (2h/semaine). Des cours, diaporama et annales sont disponibles en ligne (<http://ciras.ac-lille.fr/>) et les textes légaux sont ici : <http://eduscol.education.fr/sti/bia>